

* * *

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Vente de produits

La Société ASDC INTERNATIONAL (ci-après « le Vendeur »), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 500 668 066, sis 91 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, propose la vente de produits de grande consommation et autres stocks.

Tout achat est soumis aux présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») que l'Acheteur déclare accepter sans réserve(s). Les présentes CGV, constituent l'intégralité des documents contractuels opposables entre les Parties. Conformément à l'article L134-1 du Code de la consommation, le Vendeur remet à l'Acheteur qui en fait la demande, un exemplaire des présentes CGV. Pour une parfaite information, ces présentes CGV sont également disponibles au téléchargement sur le site internet d'ASDC INTERNATIONAL www.asdcparis.com

ARTICLE 1 : INFORMATION PRECONTRACTUELLE

L'Acheteur reconnaît, avant la conclusion des présentes CGV, avoir été en mesure de connaître les caractéristiques essentielles des produits acquis.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prix des produits sont indiqués en euros hors taxes et ne sont valables qu'à la date de passation de la commande. Les prix ne comprennent pas les frais de livraison et les options complémentaires (assurance...), excepté si cela est expressément précisé sur la facture.

Le Vendeur met en œuvre ses meilleurs efforts pour garantir l'exactitude des prix affichés. Si le prix d'un produit était manifestement erroné suite, entre autres, à une erreur matérielle, l'Acheteur disposerait de la possibilité de passer sa commande au prix correctement établi ou d'annuler sa commande.

Les prix des produits proposés pourront faire l'objet d'une remise substantielle dès lors que les volumes commandés autoriseront cette remise (cette remise apparaîtra alors sur le bon de commande)

ARTICLE 3: CONDITIONS PARTICULIERES DE PAIEMENT / ACOMPTE

Il est convenu que lorsque l'acheteur et le vendeur s'entendent sur des conditions particulières de paiement, les sommes versées d'avance (à la commande) par l'Acheteur constituent des acomptes. Si pour une raison autre qu'un cas de « force majeure » tel que défini par le droit français en vigueur, l'Acheteur revient sur son engagement en cours de transaction, l'acompte

versé ne lui sera pas restitué, si le Vendeur pour quelque raison ne peut quant à lui honorer son engagement, celui-ci restituera la totalité du montant de l'acompte déjà perçu.

ARTICLE 4: PAIEMENT

Pour régler sa commande, l'Acheteur dispose des modes de paiement indiqués lors de la passation de commande (virement bancaire, chèque bancaire). Le Vendeur se réserve le droit d'annuler et/ou de suspendre toute commande et/ou toute livraison en cas de non paiement, refus de paiement ou chèque non provisionné émis par l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de ne pas valider une commande tant que l'encaissement d'un chèque (ou d'un virement) n'est pas effectif.

Les conditions de paiement sont les suivantes :

100% à la commande.

Toutefois, le vendeur se réserve le droit, au cas par cas, d'adapter par contrat, en accord avec l'acheteur, les modalités de paiement.

ARTICLE 5 : FACTURES

Chaque achat fait l'objet d'une facture émise lors de la réalisation de vente et/ou au plus tard lors de la livraison du produit. La facture comprend :

- les coordonnées légales du Vendeur (n° de TVA compris) et de l'Acheteur ;
- les caractéristiques essentielles des produits achetés et leur quantité ;
- l'indication, en euros hors taxes et toutes taxes comprises, du prix des produits achetés ;
- le montant des frais de livraison (si la livraison est prise en charge par le vendeur);
- le mode de paiement ;
- la date de la facturation ;

ARTICLE 6: RESERVE DE PROPRIETE

Il est convenu que les produits du Vendeur demeurent sa pleine et entière propriété tant que le règlement intégral du prix de vente ne lui a pas été versé par l'Acheteur.

ARTICLE 7 : DISPONIBILITE DES PRODUITS

L'offre de vente du Vendeur n'est valable que dans la limite des stocks disponibles. L'Acheteur serait informé dans le délai de 24 heures suivant sa commande, en cas d'indisponibilité d'un produit. L'Acheteur aurait alors la possibilité d'annuler sa commande et d'obtenir le remboursement des sommes versées dans les 30 jours au plus tard suivant leur versement effectué.

ARTICLE 8 : DELAIS DE LIVRAISON

Lorsqu'il a été convenu entre l'acheteur et le vendeur que la livraison est supportée par le transporteur du vendeur ; le délai limite de livraison des produits est fixé à 30 jours suivant la date de réception du Bon de commande par le Vendeur.

conformément à l'article R114-1 du Code de la consommation la date limite de livraison de ne doit être indiquée que si le prix des articles est supérieur à 500 euros : « Dans tout contrat ayant pour objet la vente d'un bien meuble ou la fourniture d'une prestation de services à un consommateur, le professionnel doit, lorsque la livraison du bien ou la fourniture de la prestation n'est pas immédiate et si le prix convenu excède des seuils fixés par voie réglementaire (500 euros), indiquer la date limite à laquelle il s'engage à livrer le bien ou à exécuter la prestation. »

En cas de dépassement de la date de livraison excédant sept (7) jours ouvrés et non dû à un cas de force majeure, l'Acheteur a la faculté de dénoncer le contrat de vente par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le contrat de vente est, le cas échéant, considéré comme rompu à la réception, par le Vendeur, de la lettre par laquelle l'Acheteur l'informe de sa décision, si la livraison n'est pas intervenue entre l'envoi et la réception de cette lettre. L'acheteur ne peut exercer ce droit que dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la date indiquée pour la livraison des articles.

Dans le cas où les produits commandés ne seraient pas disponibles dans le délai de livraison indiqué, le Vendeur en informera l'Acheteur par courrier électronique. L'Acheteur disposera alors de la faculté de conserver ou d'annuler sa commande. En cas d'annulation de sa commande l'Acheteur sera remboursé dans un délai maximum de trente (30) jours.

ARTICLE 9 : FRAIS DE LIVRAISON

Lorsqu'il a été convenu entre l'acheteur et le vendeur que la livraison est supportée par le vendeur. Les frais de livraison sont indiqués lors de la passation de la commande par l'Acheteur. Ces frais peuvent varier selon la zone géographique de livraison des produits. Ces frais ne peuvent être contestés par l'Acheteur dès lors qu'il en a nécessairement pris connaissance lors du paiement de sa commande.

ARTICLE 10 : RECEPTION DES PRODUITS

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur sur le Bon de commande. En cas de livraison à une adresse collective, le client reconnaît que l'obligation du Vendeur pour l'acheminement de la commande s'arrête à la livraison effective à l'adresse collective indiquée dans son Bon de commande, alors même que l'envoi n'est pas réceptionné par le destinataire final mais par un tiers.

Il est entendu que les risques du transport des produits sont :

- Supportés par l'Acheteur, dans le cas où le transport de la marchandise est assuré par le transporteur de l'acheteur. En cas de litige, il revient à l'acheteur de formuler une réclamation motivée auprès du transporteur concerné.
- Supportés par le vendeur, dans le cas où le transport de la marchandise est assuré par le transporteur du vendeur.

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état de l'emballage des produits à leur réception et de signaler les éventuels dommages au transporteur, sous forme de réserves manuscrites sur le Bon de livraison (réserves suivies de sa signature). Toute anomalie concernant la livraison (produit manquant ou autre) devra impérativement être notifiée, le jour même de la réception ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la réception, au Vendeur, par courrier recommandé avec avis de réception.

Toute réclamation formulée après ce délai sera rejetée. Sauf disposition légale d'ordre public contraire le vendeur est dégagé de toute responsabilité, la prescription contractuelle étant acquise.

ARTICLE 11 : CONFORMITE DES PRODUITS

L'Acheteur déclare que les produits qui lui ont été présentés par le Vendeur sont parfaitement conformes à ses attentes et besoins. L'Acheteur s'engage à acquérir les produits du Vendeur aux conditions contractuelles fixées par les présentes et au prix et quantités désignés au Bon de commande.

Il appartient à l'Acheteur de vérifier soigneusement la fiche d'information des produits vendus. Le Vendeur garantit que les photographies des produits sont fidèles et prises dans des conditions optimales d'exposition.

L'Acheteur est informé qu'en application de l'article L.211-5 du Code de la consommation, pour être conforme au contrat, le produit acquis doit être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable. Il est entendu que le Vendeur n'est pas tenu de son obligation de conformité en cas d'usage spécial et/ou anormal du produit.

Le Vendeur s'engage à vendre à l'Acheteur des produits conformes aux produits présentés lors de son offre.

L'action résultant du défaut de conformité du produit se trouvera prescrite par trente (30) jours à compter de sa délivrance. Passé ce délai, le vendeur sera dégagé de toute responsabilité, et toute réclamation formulée après ce délai sera rejetée.

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les produits proposés à la vente ainsi que leur documentation (données littéraires, graphiques, phonographiques, photographiques et électroniques) sont la propriété du Vendeur et sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et en tout état de cause, par une action en parasitisme et/ou concurrence déloyale.

Tout acte de reproduction ou de transmission, hors des exceptions reconnues limitativement par la loi, et sauf accord exprès et écrit du Vendeur, est interdit et susceptible de sanctions civiles et pénales au titre de la contrefaçon et/ou du parasitisme.

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Le Vendeur a la faculté de modifier les présentes Conditions générales de vente. Toute modification contractuelle, lorsqu'elle est opposable à l'Acheteur (vente en cours), lui est notifiée quinze jours avant son opposabilité. L'Acheteur qui ne s'oppose pas à cette modification contractuelle, par lettre recommandée avec avis de réception dans le délai de quinze jours, suivant ladite notification, est présumé avoir accepté les nouvelles Conditions générales de vente.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITE

En cas d'inexécution partielle de la vente, la responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée si l'inexécution du contrat de vente ou sa mauvaise exécution est imputable, soit à l'Acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la vente, soit enfin, à un cas de force majeure. Dans tous les cas où la responsabilité du Vendeur serait retenue par une décision juridictionnelle devenue définitive, l'indemnisation de l'Acheteur serait limitée au remboursement du montant de son achat.

ARTICLE 15 : SUPPORT CLIENTELE

Toute question sur un produit et/ou l'exécution des présentes peut être formulée par téléphone au 0155274917 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : « contact@asdcparis.com ». Toute demande doit impérativement comporter les références du produit concerné et sa référence de transaction. Le support clientèle du Vendeur est accessible du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00.

En application de l'article L113-5 du Code de la consommation, l'Acheteur est informé que le numéro de téléphone destiné à recueillir ses appels en vue d'obtenir la bonne exécution des présentes ou le traitement d'une réclamation n'est pas surtaxé.

ARTICLE 16 : CONVENTION DE PREUVE

Les parties conviennent qu'elles peuvent procéder à l'échange des informations nécessaires à l'exécution du présent contrat par voie électronique. Conformément aux dispositions du Code civil, toute communication électronique entre les parties est présumée avoir la même force probante qu'un écrit sur support papier.

ARTICLE 17 : INDIVISIBILITE

Si l'une des dispositions des présentes était invalidée en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision juridictionnelle devenue définitive, les parties conviennent que les autres dispositions leur resteront pleinement applicables.

ARTICLE 18 : LITIGES

En cas de litige sur l'application ou l'interprétation des présentes, les parties conviennent de faire application de la loi française, les tribunaux français étant seuls compétents pour trancher ledit litige.